

REPUBLIQUE FRANCAISE

Amiens, le 03/02/2016

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier

CS 81114

80011 Amiens Cedex

Téléphone : 03.22.33.61.70

Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16H30

E15000211 / 80

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires de l'Oise
2 bd Amyot d'Inville
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Dossier n° : E15000211 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

VOS REF. : affaire suivie par Mme Leroy

COMMUNICATION DECISION REMPLACEMENT COMMISSAIRE

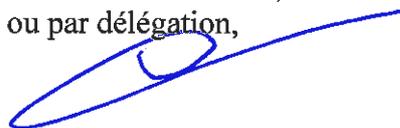
Objet : - l'autorisation et la déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de la loi sur l'eau présentées par le syndicat intercommunal de la vallée du Thérain (SIVT) et concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Thérain

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la décision par laquelle le président du tribunal a chargé Monsieur Patrice LAINE, de réaliser l'enquête publique citée en objet, **en remplacement** de Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, empêché pour raisons de santé.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

02/02/2016

N° E15000211 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision remplacement commissaire

Vu enregistrée le 6 novembre 2015, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *l'autorisation et la déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de la loi sur l'eau présentées par le syndicat intercommunal de la vallée du Thérain (SIVT) et concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Thérain ;*

Vu la décision de désignation des commissaires enquêteurs n° E15000211 /80 en date du 10 novembre 2015 désignant Monsieur Jean-Yves MAINECOURT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrice LAINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu enregistré le 2 février 2016, le mail de Monsieur LAINE indiquant que Monsieur MAINECOURT, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire est hospitalisé ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision n° E15000211 du 10 novembre 2015, en tant qu'elle désigne Monsieur Jean-Yves MAINECOURT pour assurer l'enquête ci-dessus mentionnée, est modifiée.

ARTICLE 2 : Monsieur Patrice LAINE, commissaire enquêteur suppléant, remplace Monsieur Jean-Yves MAINECOURT en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires), au syndicat intercommunal de la vallée du Thérain, à Monsieur Jean-Yves MAINECOURT et Monsieur Patrice LAINE, commissaires enquêteurs et à la caisse des dépôts et consignations.

La présidente,
Elise COROUGE

